

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 05/09/16
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 29/09/16
Affichage le : 17/10/16
Transmission préfecture le : 17/10/16
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20161007-lmc194007-DE-1-1
Du : 17/10/16
Délibération exécutoire le : 17/10/16

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 7 octobre 2016

POLITIQUE B03 PERSONNES HANDICAPÉES
SUBVENTION DÉPARTEMENTALE D'INVESTISSEMENT À L'ASSOCIATION
"L'ARCHE D'AIGREFOIN" POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX UNITÉS
DE FOYER DE VIE ET LA RÉHABILITATION D'UNE TROISIÈME SITUÉE
CHEMIN DE CHEVINCOURT À SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE POUR 21 PLACES

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M PHILIPPE BRILLAULT ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Général n°2014-CG-4-4638 du 18 décembre 2014 adoptant le nouveau dispositif d'attribution des subventions départementales d'investissement au bénéfice des établissements sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence du Département des Yvelines,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission permanente, et notamment son article 32,

Vu l'arrêté départemental n°2016-PESMS-318 du 2 septembre 2016 autorisant l'association L'Arche d'Aigrefoin à transformer 21 places de foyer d'hébergement et 6 places de SAS en 21 places de foyer de vie, par la construction de deux unités de vie de sept places chacune et la réhabilitation d'une troisième et par la fermeture de la SAS,

Vu la demande de L'Arche d'Aigrefoin sise chemin de Chevincourt à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse (78 470), tendant à obtenir une subvention départementale d'investissement pour une construction de 14 places de

foyer de vie et la réhabilitation de 7 places de foyer d'hébergement en 7 places de foyer de vie situé à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Accorde à l'Association « l'Arche d'Aigrefoin » pour la construction de 14 places de foyer de vie et réhabilitation de 7 places de foyer d'hébergement en foyer de vie à Saint Rémy-lès-Chevreuse, une subvention départementale de 315 000 €.

Cette subvention à caractère transférable sera amortie au travers du budget de fonctionnement.

Les modalités de versement de cette subvention sont les suivantes :

- 157 500 € soit 50 % de la subvention à la réalisation de 50 % des dépenses de travaux subventionnés H.T., sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses réglées;
- 157 500 € soit le solde de la subvention versée sur présentation des pièces justificatives de l'achèvement de l'opération et d'un état récapitulatif des dépenses réglées pour l'ensemble de l'opération.

Autorise M. le Président du Conseil Départemental à signer la convention ci-annexée avec l'Association L'Arche d'Aigrefoin pour la construction - réhabilitation de 21 places de foyer d'hébergement en foyer de vie ainsi que ses éventuels avenants.

Dit que les subventions seront imputées au chapitre 204 article 20422 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 7 octobre 2016

SUBVENTION DÉPARTEMENTALE D'INVESTISSEMENT À L'ASSOCIATION "L'ARCHE D'AIGREFOIN" POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX UNITÉS DE FOYER DE VIE ET LA RÉHABILITATION D'UNE TROISIÈME SITUÉE CHEMIN DE CHEVINCOURT À SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE POUR 21 PLACES

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (38) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (3) : Alexandre Joly, Didier Jouy, Yves Vandewalle.